



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANPE

Question écrite n° 102239

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes au sujet des offres d'emplois déposées à l'ANPE. Il désire connaître l'évolution du nombre d'offres déposées depuis 1997.

Texte de la réponse

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'offres d'emplois déposées à l'ANPE de 1997 à 2005 :

Année	Nombre d'offres d'emploi (en milliers)	Variations (en %)
1997	2 520,2	
1998	2 730,8	8,4
1999	2 970	8,8
2000	3 141,5	5,8
2001	3 034,4	-3,4
2002	2 944,7	-3,0
2003	2 904,1	-1,4
2004	3 071,9	5,8
2005	3 327,4	8,3

Source : ANPE, Dares.

Le nombre d'offres enregistrées à l'ANPE varie en fonction de la conjoncture et des anticipations des employeurs. Il ne représente pas cependant la totalité des offres disponibles dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de l'ANPE, et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise. En 2006, la hausse du nombre d'offres d'emplois déposées à l'ANPE s'est poursuivie avec une hausse de 2,5 %, soit plus de 3,4 millions d'offres d'emploi. Les offres en CDI ont représenté 32,5 % du total contre 30,8 % en 2005. Les CDI ont progressé plus rapidement que les autres formes de contrat (hausse de 5 % des CDI et baisse de 4,8 % des contrats de moins d'un mois).

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102239

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 2006, page 8520

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2177